

PRISON Ils appuient les plaintes des détenus

LA SURPOPULATION EN LIGNE DE MIRE

ANTOINE GAZEAU

Les premiers « référés constats » ont été formulés vendredi. « Onze détenus m'ont chargé de les déposer devant le tribunal administratif », explique Anne Bouillon, avocate au barreau de Nantes. Le but : dénoncer leurs conditions d'incarcération et rappeler que « la loi française impose l'encellulement individuel. » Elle et plusieurs de ses confrères répéteront le processus chaque vendredi.

L'entame d'un mouvement collectif

Construite en 1865, la maison d'arrêt de Nantes compte 219 places pour 109 cellules : « On y dénombre 423 détenus au 26 juin, soit un taux d'occupation de 145 %, continue M^e Bouillon. Les détenus s'entassent à sept ou huit dans des cellules de quelques mètres carrés, dorment au sol sur des matelas sans aération, sans lumière du jour, dans une tabagisme subi... » Elle évoque une « machine à broyer », un « enfer carcéral ». Elle se réjouit qu'une nouvelle maison d'arrêt de 500 places ouvre en



J.-S. EVRARD / 20 MINUTES

La maison d'arrêt va bientôt fermer.

2012, « mais il faut d'autres réponses ». L'initiative des avocats nantais est en fait nationale. « On convainc les détenus de déposer leurs recours. Après des années de passivité, c'est un mouvement collectif qui est entamé, précise M^e Franck Boezec. Les détenus en exécution de peine ne comprennent pas le discours de resocialisation qu'on leur sert : il y a contradiction ! » ■